

Nombre de Conseillers	
En exercice	13
Présents	9
Votants (2 votes par procuration)	11
Publié par affichage du P.V. le	

## **PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, les onze mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Piégros-La Clastre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles MAGNON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25/02/2026 affichée le 26/02/2026

Présents : Gilles MAGNON, Eric ESCANDE, Sylvie SANIAL, Damien LEYRAUD, François ARNAUD, Jean-Paul DEVILLE, Richard GHIELMINI, Michel HENARD, Elisabeth RIFFARD.

Absents excusés : Sandrine RIPERT (pouvoir à Sylvie SANIAL), Amande MARTY (pouvoir à Gilles MAGNON)

Absents : Houari BELMOSTEFA, Eric NICOLAS

Secrétaire de séance : Sylvie SANIAL

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du Compte-rendu du 12 février 2026,
- Approbation du CFU (Compte financier unique) 2025 du budget principal 2025 ,
- Affectation du résultat 2025 du budget principal,
- Approbation du budget primitif 2026,
- Vote des subventions aux associations pour 2026,
- Frais de scolarité des élèves inscrits à l'école de l'Encrier : montant de la participation des communes pour le budget 2026,
- Questions diverses
- Comptes rendus divers

### **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 FEVRIER 2026**

Approbation à l'unanimité du compte rendu. Il est à noter une erreur administrative, à savoir, M. Richard Ghielmini avait donné son « Pouvoir » à Damien Leyraud, et non pas à Éric Escande.

### **II. DELIBERATIONS**

M. Le Maire précise qu'il retire de l'ordre du jour les délibérations suivantes, car le service des Impôts n'a pas encore fait parvenir les documents nécessaires à leur rédaction :

- Vote des taux d'imposition des taxes locales directes,
- RPI : participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire et du restaurant scolaire,
- Participation de la commune aux frais scolaires de Mirabel et Blacons

### III. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Considérant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, Monsieur Eric ESCANDE, 1er adjoint au maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique, et présente la synthèse de ce dernier :

#### **Fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	774 104.92 €
Recettes de fonctionnement	909 214.29 €
Résultat de l'exercice	135 109.17 €
Résultat reporté année N-1	105 312.19 €
Transfert résultat CCAS	16 265.31 €
Résultat de clôture	256 686.87 €

#### **Investissement**

Dépenses investissement	141 337,93 €
Recettes investissement	289 696,79 €
Résultat de l'exercice	148 358,86 €
Résultat reporté N-1	-175 234,63 €
Résultat d'investissement	-
<i>Restes à réaliser</i>	0
Résultat clôture d'investissement	-
	26 875,77 €

Monsieur le maire quitte la salle pour le vote du Compte Financier Unique.

Sous la présidence de Monsieur Eric ESCANDE, 1er adjoint, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 10 voix pour :

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du CFU de la commune de Piégros-La Clastre.

#### IV. AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir examiné le Compte Financier Unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit,

<b><u>Résultat de fonctionnement budget principal</u></b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b>	+135 109,37 €
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
	+121 577,50 €
<b><u>B. Résultats antérieurs reportés</u></b>	
Ligne 002 du CFU	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
<b>C Résultat total Fonctionnement</b>	
<b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b>	<b>+ 256 686,87 €</b>
<i>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</i>	

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 26 875.77 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement	0
<b>Besoin de financement F.= D. + E.</b>	<b>26 875.77 €</b>
<b>AFFECTATION = C2. = G. + H.</b>	<b>256 686,87 €</b>
<b>1)Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G.= au minimum couverture du besoin de financement F	<b>26 875.77 €</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002</b>	<b>229 811.1 €</b>
<b>Déficit reporté D 002</b>	

## V. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2026 élaboré par la commission des finances.

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

### Section de fonctionnement :

- dépenses : 1 142 596.10 euros
- recettes : 1 142 596.10 euros

### Section d'investissement :

- dépenses : 1 179 337,81 euros
- recettes : 1 179 337,81 euros

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Adopte** le budget primitif 2026 de la commune, présenté par Monsieur le Maire.

## VI. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le code Général des collectivités territoriales,  
Le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de voter le montant des subventions aux associations. Il fait le point des demandes qui ont été adressées en mairie, et étudiées en commission des finances.

Au vu des demandes et compte tenu de la nature des activités qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'accorder aux associations listées ci-dessous les subventions de fonctionnement suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montants votés</b>
Amicale des écoles	1 250 €
ACCA L'alouette	180 €
Basket Piégros	310 €
Basket Piégros – sub. Exception. Manifest.Sportive	1 000 €
Club Saint Médard – Club des aînés	500 €
Musique et Mouvements	100 €
Association Gestion Forestière écriin de Saint Médard	50 €
Les Balcons de la Drôme	125 €
FNACA	150 €
ADMR (portage de repas et aide-ménagère)	800 €
Restaurant du Cœur	180 €
MJC Nini Chaize périscolaire	31 750 €

## VII. FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES INSCRITS A L'ECOLE DE L'ENCRIER : MONTANT DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que l'école de Piégros-La Clastre accueille des enfants domiciliés sur les communes voisines, hors regroupement pédagogique intercommunal de Mirabel et Blacons et Piégros-La Clastre, et qu'une participation aux frais de fonctionnement de l'école, de la garderie Périscolaire et du restaurant scolaire intercommunal peut être demandée à ces communes de résidence.

Après étude des frais de fonctionnement de l'école de l'Encrier, de la garderie Périscolaire et du restaurant scolaire intercommunal réalisés en 2025, la commission des finances propose de fixer la participation 2025 à 1 911.19 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal,

- **fixe** à 1 911.19 euros par élève le prix de la participation à réclamer à leur commune d'origine pour l'année 2025,

## VIII. COMPTES RENDUS DIVERS

M. Escande fait le point sur le projet d'aménagement de la place de la fontaine, notamment sur la modification relative au lot 5 « réseaux secs ». Il s'avère qu'il n'est pas nécessaire de passer par un marché public de type MAPA, mais qu'une consultation simple sera suffisante, compte tenu du montant des travaux de ce lot qui a été réévalué à la baisse.

Il présente aussi les différentes phases, déroulement temporel des travaux au cours de l'année 2026 et 2027. Il précise qu'une réunion sera organisée pour informer les riverains concernés par les travaux.

M. Escande informe que la commune fait partie de l'association communale forestière, par le biais de la 3CPS. A ce titre, une communication doit être réalisée auprès des habitants concernés par la réglementation liée à l'obligation légale de débroussaillage.

## IX. CARNET

M. Le Maire tient à présenter au nom du conseil municipal toutes ses félicitations et ses meilleurs vœux de bonheur à Sandrine Ripert (conseillère municipale) et Sébastien Donger, suite à leur mariage en mairie de Piégros la Clastre le 28 Février dernier.

De même, arrivé au terme du mandat, cette réunion du conseil municipal étant la dernière, M. le Maire, Gilles Magnon tient à remercier, pour leur confiance accordée et leur investissement au service de la commune tous les adjoints, les élus ainsi que l'ensemble des agents de la commune qui l'ont accompagné tout au long de ses mandats de maire successifs depuis 2001.

M. Eric Escande, 1<sup>er</sup> adjoint, prend à son tour la parole. Il salue M. Magnon et son engagement pour la commune depuis plus de 25 ans, qui ont permis de mener à bien de nombreux projets sur le village : Réfection des réseaux secs et humides (AEP et EU), école, restaurant scolaire, commerce, mairie, cheminement piéton, gymnase, ..... sans parler des projets à venir. Ceux-ci ont contribué à améliorer la vie des clastrois, le tout dans un esprit collectif.

Fin de séance : 22h30.

Secrétaire de séance :  
Sylvie Sanial

Le Maire,  
Gilles MAGNON

